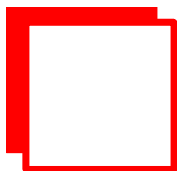


A CONTRE COURANT

SYNDICAL ET POLITIQUE

ISSN 0997 6922

N° 189 - 1,50 € Novembre 2007



Pour l'Emancipation Sociale!



Vers la convergence des luttes ?

Les représentants des classes dominantes ne s'y trompent pas. Ils se préparent à l'affrontement social : « *Je tiendrai ... nous avons trop reculé* » (Fillon). Pour s'aligner sur l'Europe libérale, il faut casser la résistance qui persiste depuis 1995, baisser encore le « coût » du travail, favoriser encore plus le capital financier. Mais « *il y a deux inconnues, l'ampleur de la mobilisation sociale et la popularité du mouvement chez les Français* » (Chartier, député UMP). Leur tactique est bien rodée : dresser les catégories sociales les unes contre les autres : usagers contre grévistes, « méritants » contre « assistés », salariés du privé contre ceux du public, étrangers et « assimilés » contre français de souche. Et, avec Sarko, l'omnipotent-Président, recourir au populisme le plus outrancier pour aboyer contre les « irresponsables ». Ce roquet-publicain n'en finit plus de tenter d'étouffer dans l'œuf la mobilisation sociale. Y parviendra-t-il ?

Les mouvements de solidarité avec les SDF, les sans papiers, le début de jonction entre étudiants et cheminots, l'esprit de révolte animant nombre de secteurs populaires face aux conditions d'existence imposées, laissent penser que la convergence des luttes est possible. La précarisation de la société, la hausse des prix, la désespérance dans les quartiers populaires stigmatisés sont insupportables. Les cadeaux fiscaux aux nantis, la caisse noire du Medef pour corrompre les syndicalistes, les milliards engrangés par les initiés d'EADS sont autant de raisons de se révolter et de dépasser les égoïsmes dans lesquels le pouvoir veut enfermer les contestations sociales.

Que des confédérations syndicales, y compris les plus collaborationnistes, poussées par leurs bases, se résignent à appeler à la grève reconductible est un signe. Certes, la plupart d'entre elles, comme le pouvoir en place, craignent un mouvement d'ensemble. Elles feront tout pour dévoyer les aspirations populaires, segmenter les secteurs en lutte. Elles ne contestent que le mode de gouvernance qui ne les associe pas assez à l'accompagnement des mesures de régression sociale ! Certes, la sarkomania de la France propriétaire, du « travailler plus » et des « caisses qui seraient vides » peut encore faire illusion. Certes, ceux qui se lamentent sur le prétendu manque de maturité du mouvement populaire et étalent, à Gauche du PS, leurs divisions mortifères plutôt que, dans l'unité, appeler à des mesures d'urgence sociale et à un véritable projet alternatif de rupture, constituent également un frein à l'espérance sociale. Mais, il se pourrait bien que d'en bas, s'impose l'unité populaire pour donner un coup d'arrêt au capitalisme prédateur et ce, sur fond de crise financière du système et de volonté guerrière des Etats-Unis de s'emparer des richesses énergétiques mondiales.

EN RAISON DE
LA GRÈVE, VOUS
RISQUEZ DE NE
PAS RECEVOIR
"A CONTRE
COURANT"



GA LEUR
APPRENDRA
À SOUTENIR
LES GRÉVISTES

Hi!

déptés
CHARB

L'assemblée populaire des peuples d'Oaxaca

Depuis 2006, les peuples d'Oaxaca (Etat du sud du Mexique), sont en rébellion ouverte contre le pouvoir autoritaire d'Ulises Ruiz, gouverneur de l'Etat. Cette lutte a permis à ces peuples de s'organiser dans une Assemblée populaire des peuples d'Oaxaca (APPO) devenu un outil de démocratie directe, lorsque le gouverneur a été chassé de la ville, durant 5 mois en 2006. Après la répression de la Commune d'Oaxaca, l'APPO continue la lutte et cherche un soutien international. Jaquelina Lopez et Samuel Hernandez, militant-e-s du CODEP (Comité de Défense des Droits du Peuple), membres du conseil de l'APPO, ont passé 2 mois en Europe pour populariser leur lutte, et « Crear dos, tres, muchos Oaxacas ».

Nous les avons rencontrés lors de leur passage à Strasbourg, pour qu'ils témoignent de leur lutte.

Bonjour, pouvez-vous nous expliquer comment s'est créé l'A.P.P.O. ?

L'A.P.P.O. a été créée le 20 juin 2006, afin d'unifier l'ensemble du mouvement qui venait de surgir ; et ce, à partir des appels à la mobilisation qu'avaient lancés les organisations sociales et les syndicats, avec en tête les professeurs de Oaxaca. Mais par dessus tout, il y avait la volonté et la nécessité de créer un espace où pourrait participer tout le peuple : pour pouvoir donner ses opinions, ses points de vue, et pouvoir prendre les meilleures décisions pour le mouvement qui était en train de croître à Oaxaca. De cette manière au sein de l'A.P.P.O. s'intégraient tous les secteurs: les indigènes, les paysans, les autorités municipales, les étudiants, les « femmes », les « transporteurs » (chauffeur de bus, taxi...), les commerçants... Tous les points de vue politiques et idéologiques étaient également représentés car participaient aussi des groupes anarchistes, zapatistes, socialistes, chrétiens, groupes du pouvoir populaire, et des groupes faisant parti de partis politiques mais qui venaient quand même en tant qu'organisations sociales... Il y avait donc une grande diversité à l'origine, ce qui a donné une force particulière à l'A.P.P.O.

Plus particulièrement pouvez-vous nous parler du C.O.D.E.P. De quoi s'agit-il ? Quel est son rôle ?

Le Comité de Défense des Droits du Peuple (le C.O.D.E.P.), est une organisation qui a vu le jour il y a 29 ans. Au début, cela s'appelait l'Unité Populaire de Tlaxiaco (quartier indigène mixtèque de Oaxaca). Par la suite, la lutte de ce premier groupe s'est étendue à un autre quartier, Putla de Guerrero Oaxaca, se convertissant en Union Populaire Mixtèque.

Ces deux organisations à l'origine de la C.O.D.E.P. regroupaient des étudiants et des communautés indigènes de la zone Mixtèque, reprenant la lutte et les revendications de certains peuples comme la reprise des terres:

comme dans le cas de Putla de Guerrero, où ont été récupérées des terres volées par le « cacique » de cette région, Melchior Alonzo. Les caciques (1), dans l'état de Oaxaca, sont des personnes riches qui exploitent les communautés indigènes et imposent leur loi au travers de groupes paramilitaires contre tous ceux qui ne se conforment pas à leur désirs et intérêts, en les menaçant et ou les assassinant. Ils ne sont pas forcément de grands propriétaires terriens, mais possèdent le plus souvent le grand magasin (« gran tienda » d'achat centralisé de café de toute une région par exemple). Ce sont eux qui fixent le prix d'achat de cette ressource. Les terres sont très souvent propriété des communautés, mais le cacique contrôle la production et l'accapare [...].

Ainsi, ce cacique, Melchior Alonzo, avait volé les terres de quelques communautés : l'Unité Populaire Mixtèque a donc décidé de récupérer ces terres et une partie de celles-ci a servi à la construction de maisons pour les petits producteurs, et l'autre partie a été consacrée aux semences et aux récoltes. Il y a eu réappropriation des terres. Comme souvent dans ces cas là, les caciques ont envoyé une quarantaine de mercenaires, paramilitaires, qui ont débarqué avec des armes de gros calibres et assassiné 7 personnes. Le reste de la communauté a dû partir se cacher dans les montagnes pour les fuir. Cela s'est passé vers 1985. Ensuite, l'Unité Populaire Mixtèque est entrée dans une période de lutte plus secrète, moins publique et ouverte qu'avant.

Après une autre lutte en 1991, une soixantaine de communautés, Mixtèques et Triqui (autre peuple de cette région), ont ressenti la nécessité de maintenir cette unité et de s'organiser pour pouvoir lutter contre les problèmes qui pouvaient à nouveau se poser. Cette coordination de communautés indigènes a décidé de constituer le C.O.D.E.P. (fort d'environ 70 communautés de différents endroits), en 1993.

Des instances de coordination ont été créées, le Conseil Etatique Directif, instance horizontale qui a pour mission de mener à bien et d'exécuter les accords décidés par l'Assemblée des communautés et le Congrès.

Pendant la période de prise de contrôle de Oaxaca - ville ou région - où les autorités ont été chassées de la ville, qu'avez-vous mis en place pour son fonctionnement ?

Ce qui a été fait pour qu'il y ait un bon, ou plus ou moins régulier, fonctionnement de la ville, a été d'organiser : le commerce, le transport, la sécurité et l'activité culturelle.

L'activité culturelle, c'est surtout l'organisation de la Guelaguetza qui a permis de créer cette dynamique culturelle (Guelaguetza : terme zapotèque, fête du don ou fête du partage). Son origine remonte aux temps précolombiens. Les 16 peuples indigènes de la région de Oaxaca venaient dans la partie haute du coteau d'Oaxaca avec leurs produits et leurs récoltes et se les partageaient. Chaque peuple venait également avec ses musiques, ses danses, son artisanat et ce rassemblement se transformait en une grande fête spontanée. C'est devenu une tradition, mais les gouvernants du P.R.I. (Parti Révolutionnaire Institutionnel) l'ont commercialisée. [...] Ce n'étaient plus des groupes de musique authentiquement populaires et traditionnels qui participaient. Les autorités avaient fait construire, sur le coteau, un « palais des congrès » dit « de la guelaguetza » où ils ont fait venir des groupes de danse et de musique semi-professionnels. Pour entrer à la Guelaguetza, ils demandent des prix très élevés que seuls les touristes peuvent payer et de ce fait le peuple ne pouvait plus participer à cette fête. L'an dernier, l'A.P.P.O. a organisé la première Guelaguetza Populaire qui fut un vif succès puisque 25 à 30 000 personnes sont venues. Il y avait des groupes de musique et de danse populaires, authentiques des villages : cette fête a récupéré, son

caractère populaire. [...]

Dans le cas des transports, le premier quartier de la ville de Oaxaca a été entouré et fermé à la circulation pendant la mobilisation et le gouvernement, espérant porter préjudice à l'A.P.P.O. qui l'occupait, espérant une réaction négative des usagers, a donné l'ordre aux chauffeurs de ne pas le desservir. Les gens déposés à un bord du quartier devaient traverser à pied sur au moins deux kilomètres pour reprendre le bus, des personnes chargées ou avec des enfants devaient aussi affronter cette difficulté et s'agaçaient. L'A.P.P.O. s'est organisée pour ouvrir deux rues, aller et retour, pour permettre aux autobus urbains de faire leur trajet continu. Ainsi ils ont empêché que les chauffeurs de bus justifient leur arrêt. [...]

En ce qui concerne le commerce, l'A.P.P.O. a organisé la venue des producteurs directement en face des grandes surfaces afin qu'ils puissent vendre directement leurs produits aux consommateurs. Ils ont aussi mis en place dans les rues touristiques des emplacements pour que les artisans puissent vendre leurs produits car avec le gouvernement il ne leur était jamais possible de vendre leur artisanat dans ces grandes rues.

Pour ce qui est de la sécurité, 2 structures ont été mises en place:

Le « *grupo heroico de topiles* » (corps de policiers nommé par les indigènes) de 300 ou 400 personnes

La « *policia magisterial* » - la POMO – (corps de police des professeurs) composée aussi de 300 ou 400 professeurs.

Ces deux groupes garantissaient la sécurité dans toute la Capitale contre la police officielle qui tournait pour attaquer le mouvement et contre les provocateurs qui détruisaient et pillaient les commerces pour faire accuser l'A.P.P.O. [...]

Comment se fait la prise de décision au sein de l'A.P.P.O. et qu'est-ce qui est fait pour qu'un maximum de gens puisse participer pour qu'elle soit le plus égalitaire ?

L'A.P.P.O. a deux instances :

1/ L'Assemblée d'Etat : 1500 représentants de communauté indigène, d'autorités municipales, d'organisations sociales, de collectifs, d'étudiants, de commerçants, de personnes des transports, de colonies (tout corps représentant de communautés d'intérêt : quartiers, étudiants...), même des représentants de l'église, de tout l'Etat de Oaxaca.

Comment sont élues ces person-

nes représentantes ?

Dans leur communauté, leur groupe ou organisation, ils font des assemblées au sein desquelles ils élisent des représentants et lèvent un acte de nomination de leurs élus, signé par les membres de la communauté en question. Donc quand les représentants assistent à la grande assemblée, ils viennent avec les points de vue, les opinions, les propositions de leur assemblée respective, groupe ou communauté.

2/ Le Conseil d'Etat est la seconde instance, composée de 264 conseillers élus, nous sommes deux membres de ce Conseil.

Les décisions sont donc prises dans l'Assemblée d'Etat de l'A.P.P.O. et c'est le Conseil d'Etat qui les exécute et se charge de leur application ensuite. Le Conseil d'Etat n'est pas une structure verticale avec Président, trésorier, secrétaire,... Nous sommes tous conseillers au même niveau et avons les mêmes droits et devoirs, mais nous sommes répartis en commissions.

Est-ce que les gens participent massivement aux assemblées de base ?

Dans toutes les communautés, colonies, quartiers il y a des assemblées communautaires... Et cela fonctionne bien parce que ce système fonctionnait déjà avant l'A.P.P.O., il y a les mêmes problèmes qu'avant, à la différence qu'aujourd'hui les gens participent et s'investissent de manière plus claire et plus consciente. Auparavant les gens n'avaient pas autant de conscience politique qu'aujourd'hui. [...] Il y a des milliers de personnes qui ne croient plus aux institutions et au gouvernement. Ce qu'est en train de réussir à faire l'A.P.P.O. avec ces communautés et assemblées (qui existaient déjà mais qui étaient divisées, éparpillées et cantonnées à leur communauté), c'est de les unir et les regrouper par municipalités, par districts, etc. [...] Il y a avait déjà 7 000 assemblées qui sont maintenant réunies. Tout ceci est ce que nous appelons « *Système Assembléiste* ».

Les assemblées sont des espaces où tous les gens d'une communauté peuvent participer de manière directe et démocratique en donnant leur point de vue. Les décisions sont prises dans ces assemblées, mais ceux qui participent, assument des engagements, expriment leurs idées, doivent aussi être cohérents et agir dans ce sens ; dans le cas contraire, ils sont discrédités aux yeux de tout le reste de la communauté. Si, effectivement, quelqu'un ne respecte pas ou ne fait pas ce qu'il a dit, il n'est

pas pour autant exclu, mais s'il intervient de nouveau les gens disent « celui-là il parle beaucoup mais ne fait rien de ce qu'il dit », et il n'est plus pris en compte, il ne pourra plus avoir de mandat par exemple. C'est ce système *assembléiste* que nous essayons d'impulser.

Il faut savoir que les communautés de toutes les régions peuvent directement se présenter devant l'Assemblée d'état, ce qui est important car c'est cela la démocratie directe.

[...] Et c'est aussi pourquoi nous venons en Europe, en espérant réussir à faire la promotion de ce système *assembléiste*. Dans le meilleur des cas un jour vous pourriez faire une Assemblée des Peuples d'Europe. [...] Une des choses les plus importantes est de s'enlever de la tête que mettre en place et fonctionner en assemblée est impossible. Quelqu'un a dit chez nous, « Pense l'impossible car le possible est déjà fait ». Nous croyons qu'il faut briser ces chaînes que nous avons inconsciemment intégrées et qui nous empêchent de penser l'impossible aujourd'hui, qui pourrait devenir le possible de demain. Nous étions et pensions pareil au début à Oaxaca, on pensait qu'on ne pourrait pas s'unifier, mais nous l'avons fait...

(1) Cacique : *Chef de tribus indiennes d'Amérique, [sens figuré] Haut responsable.*

Le vendredi 30 novembre 2007 à LURE à 20h30 au cinéma Méliès

Oaxaca

« **Oaxaca** » est un reportage filmé sur la répression des mouvements sociaux au Mexique en 2006

La projection sera suivie d'un débat en présence de **Maurice Lemoine** – *Monde Diplomatique* sur le thème :

« **Les luttes des peuples d'Amérique latine peuvent-elles aboutir à un réel changement politique ?** »

Cette soirée est co-organisé par les Amis de l'Emancipation Sociale, les Amis du Monde Diplomatique – groupe Nord Franche Comté et le comité de soutien aux peuples d'Amérique latine de Vesoul

Colombie : échanges d'otages ou processus de fin de guerre civile

En novembre 2007, le Président vénézuélien, Hugo Chavez, pourrait être reçu à Paris par Sarkozy. Ce dernier espère, comme à son habitude, faire un nouveau coup médiatique. Ingrid Betancourt succéderait aux infirmières bulgares. Chavez, pour sa part, tentera avec l'accord des FARC (Forces Armées Révolutionnaires Colombiennes) de faire pression sur les Etats-Unis et sur le Gouvernement colombien dont il a obtenu l'accord pour servir d'intermédiaire, pour que « l'échange humanitaire » ait lieu en toute sûreté.

L'affaire Ingrid Betancourt qui, certes, comme tant d'autres, doit être libérée, est toujours l'occasion d'une propagande médiatique et politique travestissant la réalité du conflit colombien qui oppose les secteurs populaires aux forces réactionnaires.

Il suffit d'évoquer la récente histoire sanglante de la répression dans ce pays, la nature du régime colombien, la composition des prisonniers des FARC et leur force, leur volonté de négocier, pour faire voler en éclats la fable des bons sentiments contre l'intransigeance des prétendus terroristes. Derrière cet écran de fumée, ce sont les combats et les aspirations des peuples d'Amérique latine désireux de se libérer de la bourgeoisie compradore et foncière dominée elle-même par l'impérialisme états-unien que l'on veut occulter.

La récente répression sanglante contre le peuple colombien et la résistance armée

Sans qu'il soit besoin de retracer l'histoire des luttes sociales et la longue histoire de ce mouvement de guérilla paysanne jamais vaincue, ni encore moins d'en faire l'apologie, l'évocation des événements depuis 1984 suffit à porter un jugement raisonné.

Cette année-là, le très conservateur Président Belisario Betancur, ne parvenant pas à juguler l'insurrection paysanne, engage des négociations de paix avec les FARC. Il promet leur intégra-

tion dans la vie politique légale contre un processus d'abandon de la lutte armée. Un parti politique légal est créé, l'Union patriotique, il rassemble des militants des FARC, du Parti communiste et des forces de Gauche. Ses résultats aux élections locales sont plus que prometteurs, trop pour l'oligarchie dominant la scène nationale. Le pouvoir donne le feu vert à l'armée et aux escadrons de la mort qu'il a formés. Un véritable génocide politique est organisé. Syndicalistes, paysans et ouvriers, membres de l'Union patriotique, des élus de tous niveaux, deux candidats aux présidentielles (Jaime Pardo Leal, Bernardo Jaramiño) sont assassinés. On dénombre plus de 4 000 victimes. Des centaines de militants issus pour l'essentiel du mouvement populaire urbain rejoignent la guérilla qui a conservé ses bases. La puissance des FARC en sort renforcée.

En 1996, les FARC passent à l'offensive, prennent la base militaire de Los Docilias dans le Sud du pays. Pour montrer leur bonne volonté, ils libèrent 67 prisonniers. Sans résultats. En 1997, c'est l'une des plus importantes bases de communication de l'armée, située à 4 200 mètres d'altitude, qu'ils prennent d'assaut. Sentant le vent tourner, des diplomates US rencontrent le n° 2 des FARC, Raoul Reyes, au Costa Rica, pour négocier ... sans résultats ...

1998, le Président Pastrana annonce qu'il souhaite entrer en négociation avec les FARC en vue d'engager un processus de paix. Les FARC donnent leur accord mais exigent la démilitarisation de 5 municipalités au Sud du pays pour ne pas tomber dans un piège. Janvier 1999, une région de 42 000 km² est démilitarisée ce qui contredit la soi-disante faiblesse d'une « bande de terroristes ». Le processus de paix s'enclenche mais il se heurte très vite à l'intransigeance des secteurs les plus réactionnaires du pouvoir qui n'entendent faire aucune concession aux revendications des FARC : répartition des terres et réforme agraire, récupération des richesses nationales détenues par les multinationales, dissolution des forces paramilitaires. Pourtant, le contact est maintenu compte tenu de l'équilibre des forces et la volonté « d'humaniser » le conflit.

Juin 2001, nouveau geste, sans contrepartie de la guérilla : 242 militaires et policiers prisonniers depuis les retentis-

santes batailles des années 1990, sont libérés. Ne sont gardés que les officiers d'autant qu'aucune mesure de libération n'est envisagée par le pouvoir pour les nombreux guérilleros dans les geôles colombiennes.

Nouvelle escalade militaire, échec, nouvelles négociations, nouveau climat

En février 2002, le Gouvernement Pastrana, déconsidéré, soumis à la pression de l'oligarchie et harcelé par les courants bellicistes au sein de l'armée, met fin, brutalement au processus de paix. La zone démilitarisée de Cauca est investie, intensément bombardée, sans résultats. La guérilla reste maître chez elle.

Le 15 mai 2002, les FARC font une nouvelle offre de paix à deux conditions qui démontre leur poids : élimination des groupes paramilitaires et démilitarisation d'une zone de 115 000 km² (soit l'équivalent de la Bulgarie). Elle est jugée extravagante ...

L'arrivée au pouvoir du Président Uribe Vélez va-t-elle changer la donne ? Il se présente comme le Sharon des Andes et préconise la victoire militaire contre la guérilla. Mais ce personnage trouble apparaît très vite comme un fanfaron. Le rapport de forces continue d'évoluer en faveur des FARC et de

Naissance des FARC

En 1948, l'assassinat de Eliecer Gaitan – leader libéral qui a tenté de mobiliser les classes populaires contre l'oligarchie, marque le début d'une guerre civile - la Violencia – qui fera 300 000 morts. Des guérillas libérales et communistes apparaissent et le PC colombien préconise l'autodéfense des masses. Les zones d'autodéfense paysannes se développent ; elles sont réprimées par l'armée soutenue par les Etats-Unis. Lors de son Xème Congrès, le PC colombien, en 1964, propose de structurer un appareil armé révolutionnaire : les FARC –EP (Forces Armées Révolutionnaires Colombiennes – Armée du Peuple). Jacobo Arenas et Manuel Marulanda (Tirofijo) les implanteront dans 8 provinces.

leurs alliés. Cette énième offensive contre « les rebelles » est un fiasco.

En mai 2003, les FARC font savoir qu'ils sont prêts à organiser un échange humanitaire en vue de relancer le processus de paix. Trois guérilleros sont officiellement mandatés pour entrer en contact et négocier. Réponse de la clique au pouvoir : ils seront enlevés, l'un capturé en Equateur, l'autre au Venezuela, le dernier livré aux Etats-Unis. Les FARC persistent en proposant successivement plusieurs zones à démilitariser ..

Entre temps, le contexte a changé : outre la figure emblématique d'Ingrid Betancourt engagée elle-même dans le combat pour la paix, nombre de pays d'Amérique sont engagés dans un processus de lutte contre l'impérialisme US, de récupération de leurs richesses nationales, de désendettement, de reconnaissance des droits des indigènes. Chavez et Morales en sont les figures de proue. Quant à Uribe Vélez empêtré dans ses liens avec les narco trafiquants et les groupes paramilitaires, il est contraint d'accepter l'offre de médiation d'Hugo Chavez. Mais qui est Uribe Vélez ? Qui sont les prisonniers des FARC ?

Vélez, à la tête de l'Etat colombien, est un représentant de la néo-bourgeoisie enrichie par le trafic de drogue. Originaire du département dont Medellin est la « capitale » de la mafia, il y a de nombreux parents et amis. Mais depuis que certaines révélations l'ont mis en cause, il subit la pression de quelques secteurs démocrates aux Etats-Unis : le mélange détonant de trafic, d'implication de la CIA, du « plan Colombie » et les exactions des escadrons de la mort, groupes paramilitaires organisés par l'armée et l'oligarchie terrienne, outre son peu d'efficacité, risquent de ternir, encore plus « l'image de l'Amérique ».

En 2002, Uribe Vélez blanchit les paramilitaires. Ils déposent les armes contre la promesse de ne pas être poursuivis pour les crimes qu'ils ont commis. Toutefois, face à la réaction de l'opinion, les révélations et la ténacité de certains juges, certains bourreaux sont emprisonnés, d'autres s'exilent, parlent ... notamment l'un de leurs chefs, réfugié au Canada. 34 Parlementaires élus en 2006, des grands propriétaires fonciers sont désignés : ils appartiennent, ils ont organisé ou soutenu la mouvance d'extrême droite paramilitaire. Des militaires sont mis en cause. Fin septembre, deux députés et deux sénateurs soupçonnés de liens passés avec ces groupes sont mis en examen. L'un d'entre eux, Mario Uribe, est le cousin germain du Président de la République.

Colombie des années 90 à nos jours

(Extraits de « *L'Etat voyou* » de William Blum (éd. Parangon) p. 210-212)

La Colombie, l'un des plus violents du monde (devient à la fin des années 90) le 3^{ème} plus grand bénéficiaire des aides militaires US. Des centaines de militaires US y sont stationnés dans un nombre croissant de bases militaires et de stations radar pour soutenir les actions anti-insurrectionnelles ... Les USA participent aux raids aériens et fournissent des hélicoptères, des renseignements ... des images satellites et des écoutes clandestines ...

Là aussi, on annonce que l'on intervient dans une guerre civile pour lutter contre la drogue, les FARC (sont qualifiés) de « narco trafiquants »... Mais, en 1999, le Directeur de la DEA affirme que son organisme « n'a pas encore prouvé que les FARC et l'ELN (autre mouvement de guérilla en Colombie) sont des groupes de trafiquants de drogue dans le vrai sens du terme ». Quoiqu'il en soit le principal bénéficiaire des aides américaines, l'armée colombienne est, elle, impliquée dans le trafic de drogue et intimement liée avec des groupes paramilitaires qui pratiquent activement ce même trafic et protègent les producteurs ...

Dans un rapport de 1994, Amnesty International estime que plus de 20 000 personnes ont été tuées ... depuis 1986 en majorité par l'armée et ses alliés paramilitaires (qui pratiquent) ... exécutions sommaires, disparitions, tortures, assassinats.

Lire également « *Les sales coups de la CIA* » de Mark Zapezanuez – ed. L'Esprit frappeur, en particulier les pages 71 à 73 sur les trafics de drogue et la CIA.

Son discrédit est total.

C'est dans ce climat que les FARC proposent la libération de 500 guérilleros détenus dans les prisons colombiennes contre leurs 45 prisonniers. La plupart d'entre eux, contrairement à ce que laissent entendre les médias occidentaux, sont des officiers militaires. Il y a également, parmi eux, outre quelques personnes qui comme Ingrid Betancourt s'est aventurée dans la « zone libérée » par la guérilla, 3 citoyens états-uniens (cf encart « Colombie des années 90 à nos jours »). Travaillant pour l'entreprise californienne Microwave Systems en vertu d'un contrat passé avec le Département de la Défense US, ils intervenaient, avec l'assentiment intéressé du Gouvernement colombien. Ils ont été capturés le 13 février 2003 alors qu'ils effectuaient une mission de repérage de la guérilla.

Vers un dénouement ?

Le Gouvernement Bush va tout faire pour sauver la face de son allié à moins qu'il n'ait déjà préparé sa relève. Mais l'armée, elle-même, et certains secteurs de la classe dominante sont divisés et traversent une « crise de confiance ». Les FARC ont, quant à eux, achevé leur déploiement stratégique sur l'ensemble du territoire colombien. La confrontation militaire pourrait s'éterniser mais la reprise d'un processus de paix est souhaité par l'ensemble du peuple.

Si l'opération sarkozienne apparaît

comme un soutien inespéré à Bush-Urbe, l'intervention d'Hugo Chavez risque de lui compliquer la tâche, d'autant que de nombreuses voix s'élèvent pour soutenir un échange humanitaire global. Ainsi le Secrétaire de la Conférence épiscopale colombienne a regretté publiquement que le Président français ne s'engage pas pour la libération de **tous** les prisonniers. Les politiques, les médias seront-ils amenés à changer leur logiciel de propagande, rendant accessibles certaines vérités élémentaires sur le conflit colombien ? La plateforme en 10 points (rendue publique en 1993) des FARC, celle qui prône un gouvernement de réconciliation et de reconstruction nationale sera-t-elle enfin connue ? Les soutiens, les relations fraternelles qu'entretiennent les FARC avec Cuba, le Venezuela, la Bolivie, avec toute la Gauche latino américaine, avec le FPLP palestinien et l'ensemble du mouvement anti impérialiste sera-t-il révélé ? Ce qui est certain, c'est que Bush n'a aucune intention de transformer le vieux chef historique des FARC, Manuel Marulanda, en nouveau et vivant Che Guevara.

Gérard Deneux

[D'après un article de Numancia Martinez Poggi, paru le 6.09.2007 dans le Grand Soir (journal colombien) traduit et diffusé par Michel Collon sur son site internet <http://www.michelcollon.info>]

Traité modificatif européen :

ils nous repassent, sur un autre plat, le même menu que le TCE !

Après le rejet du *Traité constitutif européen* par les électeurs français le 29 mai 2005 à 54,7 % et hollandais à 61,5 %, le 1^{er} juin 2005, avec plus de deux électeurs sur trois qui ont voté, plus de deux ans se sont écoulés pour nous resservir un « mini traité » ou un « traité simplifié ». Les 18 et 19 octobre 2007, le sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement a adopté, à Lisbonne, à l'unanimité, le *Traité modificatif européen*, qui doit être soumis à ratification des 27 pays membres de l'UE. Le processus devrait être conclu avant les élections européennes de juin 2009. En France, la ratification se fera-t-elle par référendum ou par le Parlement ? Si la forme de consultation démocratique est importante, il semble nécessaire d'examiner le fond : le TME est-il différent du TCE ?

Une **Europe politique** qui ne se soumettrait pas aux règles absolues du marché y serait-elle affirmée ? Le dogme absolu de « *la concurrence libre et non faussée* » aurait-il disparu ?

Le **socle d'une Europe sociale** par la nécessaire reconnaissance de droits sociaux fondamentaux y serait-il inscrit ?

L'égalité d'accès à un certain nombre de biens communs (comme l'eau, la santé, l'éducation, la culture, ...) et, par conséquent, la définition de services publics garantissant celle-ci à tous les citoyens européens y serait-elle affirmée ?

Une **politique de défense européenne**, garantissant notre indépendance face à l'OTAN et à l'impérialisme guerrier états-unien y est-elle inscrite ?

Enfin, **l'Europe démocratique**, prônant la séparation des pouvoirs (législatif, exécutif, judiciaire), donnant au Parlement le pouvoir de légiférer, aux citoyens la souveraineté est-elle en marche ?

Le traité modificatif serait plus simple

Le TCE, c'était un seul document de **448 articles** en 4 parties :

- définition des objectifs de l'UE (60 articles)
- Charte des droits fondamentaux (54 articles)
- Les politiques et le fonctionnement de l'UE (322 articles)
- Dispositions générales et finales (12 articles)

Pour lire le TME, il faut se reporter aux deux traités existants :

- le TUE – Traité de l'Union Euro-

péenne (Traité de Maastricht (1992) modifié par celui d'Amsterdam (1997) et celui de Nice (2001) (53 articles)

- le TFUE – Traité sur le fonctionnement de l'UE : traité de Rome (1957) modifié par les traités successifs (314 articles) + traité instituant la Commission européenne de l'énergie atomique (Euratom – 1957) + Charte des droits fondamentaux 2000 (54 articles)

Pour s'y retrouver, il suffit de naviguer d'un traité à l'autre, le TME comportant plusieurs centaines de pages avec 297 modifications des traités existants, de lire les 12 protocoles (69 pages) et les 51 déclarations et annexes, ayant même valeur juridique que les traités. Simple, non ?

Une fois intégrées les modifications prévues, les deux traités comptent 410 articles + 54 art. de la charte des droits fondamentaux, soit **464 articles** ! Traité simplifié ! Ce que les tenants du OUI ont compris dans notre NON de 2005, c'est que la logique ultralibérale était trop bien affichée à longueur d'articles dans le TCE. Conclusion, on nous ressort la même logique, de manière illisible !

Concurrence libre et non faussée

La suprématie de la libre concurrence et du marché libre reste le cœur de la politique européenne. Les médias nous ont répété que « *la concurrence libre et non faussée* » n'apparaissait plus comme un objectif de l'UE. Or, le **protocole n°6** rappelle clairement le principe « *le marché intérieur tel qu'il est défini à l'art. (I-3) du TUE comprend un système*

“Quelle Europe après le non ?”

Dans son dernier ouvrage, Raoul Marc Jennar souligne que les propositions du TME ne remettent pas en question les aspects négatifs des traités existants. Il faut davantage pour redonner confiance et espoir. En troisième partie de son livre, l'auteur décortique, comme il l'avait fait pour le traité constitutionnel, les éléments du « traité modificatif ».

“**Quelle Europe après le non ?**” de Raoul Marc Jennar vient de paraître aux Editions Fayard (ISBN : 978-2-213-62612-3 14 euros). Du même auteur, également chez Fayard : “**Europe, la trahison des élites**” (19 euros, ISBN 2-213-62277-9, paru avant le référendum sur le TCE, prix des Amis du Monde diplomatique.

garantissant que la concurrence n'est pas faussée», rappelant que la **concurrence n'est pas un moyen de l'UE mais un objectif** « *L'UE prend, si nécessaire, des mesures dans le cadre des dispositions des traités* ». Le mot « marché » figure 63 fois dans le texte, le mot « concurrence » 25 fois, par contre « progrès social » apparaît 3 fois, « plein emploi » (1 fois), « chômage » (jamais) !

La solidarité, quant à elle, n'est ni une valeur, ni un objectif. Le préambule de la charte des Droits fondamentaux classe sur un plan identique « *la libre circulation des personnes, des services, des marchandises et des capitaux* » (déclaration n°11).

La loi absolue du marché n'est plus une option à soumettre aux électeurs, mais un acquis à ne pas discuter. L'interdiction de toute entrave à la concurrence y est affirmée, les Etats membres n'ont aucune possibilité d'aider certains secteurs nationaux stratégiques de leur industrie (par ex. pour sauver des emplois).

La politique commerciale de l'UE se fixe pour objectif « *d'encourager l'intégration de tous les pays dans l'économie mondiale, y compris la suppression progressive des obstacles au commerce international (art. 10 A). Le libre échange généralisé est l'horizon indépassable. «L'UE contribue ... à la suppression progressive des restrictions aux échanges internationaux et aux investissements étrangers directs, ainsi qu'à la réduction des barrières douanières et autres» (art. 188 B du TFUE), telles les normes environnementales ou la protection des consommateurs qui sont la cible des politiques de l'OMC et des accords bilatéraux de libre échange. Comment, dès lors, accorder quelque illusion sur les propositions du Gouvernement suite au Grenelle de l'Environnement !!!*

Quelques appels à un vague « *développement durable de l'Europe* » (TUE 3 C – TCE I 3-3)) comme de la planète : « *L'UE contribue au commerce libre et équitable* » (TUE 3-5 ; TCE I 3-4). Les textes ne disent pas comment on peut pratiquer ces deux mots contradictoires !

De la même manière rien à attendre du TME pour toucher à la liberté de circulation des capitaux entre les Etats membres et entre ceux-ci et des pays tiers (art. 56 TFUE – 156 TCE), l'unanimité des Etats étant requise pour toute mesure visant à restreindre cette liberté, ce qui rend théoriquement possible mais pratiquement irréalisable toute taxe sur les transactions financières. Ca ne coûte

rien à personne, ni à Sarko ni à d'autres sociaux-libéraux de le proposer ! Mission impossible à mettre en œuvre à 27 !

Et pour aller jusqu'au bout de ce délire libéral, l'art. Tfué 297 précise «*qu'en cas de trouble intérieur grave affectant l'ordre public, en cas de guerre ou ... de menace de guerre*» les Etats se consultent «*pour éviter que le fonctionnement du marché intérieur ne soit affecté*» ; c'était déjà dans le TCE (III-131)

Le TME : socle d'une Europe sociale ?

La *Charte des Droits fondamentaux* n'est pas intégrée au TME mais reprise dans la déclaration n° 11. Il est affirmé qu'elle «*a la même valeur juridique que les traités*». Elle sera juridiquement contraignante (déclaration 31) sauf pour le Royaume Uni qui a déjà obtenu une clause d'exemption le dispensant de la charte (protocole 7)

Les droits fondamentaux restent virtuels (droit à la protection de la santé et de l'environnement, droit à la sécurité sociale, à des conditions de travail justes et équitables) là où ils existent déjà (ou encore) par contre, il n'y a pas d'obligation de les instituer là où ils n'existent pas.

Ces droits ne s'adressent pas aux citoyens mais aux institutions de l'Union et des Etats quand ils «mettent en œuvre» le droit de l'Union (déclaration 11). Ils ne prévalent pas sur les dispositions nationales moins favorables. De plus, un droit n'est rien sans une juridiction pour le faire respecter. Or, la Cour de Justice de l'UE n'a pas compétence pour garantir l'effectivité de ces droits.

L'on retrouve ce que l'on dénonçait dans le TCE : «*le droit de travailler*» et non le «*droit au travail*», pas d'objectif de plein emploi mais d'un «*niveau d'emploi élevé*» (tfue 127-2-tce III 205-2). Augmenter le taux d'emploi, c'est-à-dire

le rapport entre le nombre de personnes ayant un emploi et celui de la population en âge de travailler peut cohabiter avec de forts taux de chômage.

Pire, des acquis figurant dans les Constitutions de 12 des Etats membres ont disparu : droit à un revenu minimum, à une pension de retraite, aux allocations chômage, à un logement décent, à l'accès égal pour tous à la Santé, l'éducation et aux services publics. L'art. tfue 9 (Tce III 117) assure que l'UE «*prend en compte*» c'est-à-dire n'ignore pas «*les exigences liées ... à la lutte contre l'exclusion sociale ainsi qu'à un niveau élevé d'éducation, de formation et de protection de la santé humaine*» ainsi que celles liées à la «*garantie d'une protection sociale adéquate*». **Tout cela n'engage à rien.** «*La référence à des services sociaux ... n'implique aucunement que de tels ... services doivent être créés quand ils n'existent pas*». Le droit de grève n'a été retenu qu'étendu aux employeurs «*les travailleurs et les employeurs ... ont le droit de ... recourir, en cas de conflit d'intérêts, à des actions collectives pour la défense de leurs intérêts, y compris de grève*» (décl. 11 II-88, repris du tce). Les employeurs peuvent donc fermer une entreprise en cas de conflit social (lock out).

Rien sur le droit des femmes à disposer de leur corps, aucune référence à la liberté de la contraception et de l'avortement, ni à la protection contre les violences subies par les femmes. Si le droit de se marier et de fonder une famille est inscrit, celui de divorcer ne l'est pas.

La notion de laïcité par la séparation des églises et de l'Etat et par l'obligation de maintenir un dialogue régulier avec les églises (tfue 15 ; tce I 52-3) est contournée en précisant «*la liberté de manifester sa religion ... individuellement ou collectivement, en public ou en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques et l'accomplissement des rites*» (déclaration 11)

L'UE n'adhère pas à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 mais à la Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales de 1950 qui ne garantit, elle, aucun droit collectif ou social.

Si la notion de service public a disparu, apparaît une notion nouvelle celle de «*services d'intérêt général non marchands ou services non économiques d'intérêt général*», c'est-à-dire non payés directement par l'utilisateur (éducation nationale, services sociaux, santé, services culturels ... (protocole 9 -2) «*Les dispositions des traités ne portent en aucune manière atteinte à la compétence des Etats membres relative à la fourniture, à la mise en service et à l'organisation de services non économiques d'intérêt général*». Si cet article semble protéger de la concurrence les services non économiques, pour



Vendredi 23 novembre 2007 à 20H30, à la Maison du Peuple à Belfort – salle 327 - (entrée gratuite) Conférence publique avec Frédéric VIALE

(ATTAC – spécialiste des accords bilatéraux de partenariat économique)

sur le thème :

Politique commerciale de l'Europe: une politique de prédation et de domination

«*Faire de l'UE la zone la plus compétitive du monde à l'horizon 2010*» tel est l'objectif du Conseil européen, de la Commission et des Chefs d'Etats (agenda de Lisbonne en 2000), stratégie confortée dans le **Traité Modificatif Européen**.

Pour tout contact ou/et renseignement complémentaire s'adresser à «*Les Amis de l'Emancipation Sociale et Les Amis du Monde Diplomatique*»: Odile-Mangeot@wanadoo.fr 03.84.30.35.73

autant ils ne sont définis nulle part. C'est donc, dans ces cas précis, à la Cour de Justice de trancher, elle a précisé dans un arrêt : «*constitue une activité économique toute activité consistant à offrir des biens et des services sur un marché donné*». Il suffit que des entreprises investissent un service jusque là non économique, créant un marché, pour que l'activité devienne économique (et en matière d'enseignement, de santé, de culture, l'on sait que cela existe !).

En tout état de cause, ces services restent sous la coupe de l'AGCS – Accord général sur le commerce des services - et la notion de service d'intérêt économique général (services publics marchands) où l'utilisateur paie, comme l'eau, les transports, l'énergie ... sont déjà soumis «aux règles de la concurrence» par les entreprises qui les gèrent.

Nulle part n'est affirmé le droit à l'usage de biens communs (eau, culture, santé, énergie...)

Une politique de défense autonome ?

«*La politique de l'Union*» doit être compatible avec la politique arrêtée dans le cadre de l'OTAN (tue 27-2, tce I 41-2) et «*au cas où un Etat membre serait l'objet d'une agression armée sur son territoire, les autres Etats membres lui doivent aide et assistance par tous les moyens en leur pouvoir, conformément à l'art. 51 de la charte des Nations Unies ... Les engagements et la coopération dans ce domaine demeurent conformes aux engagements souscrits au sein de l'OTAN*» (tue 27-7 ; tce I 41-7). Reconnais-

sance et allégeance à l'OTAN – organisation que l'UE ne contrôle pas – cela revient à donner aux Etats-Unis le droit de contrôle de la politique européenne de défense.

Chaque Etat membre se voit clairement amputé de la défense de son budget militaire « *les Etats membres s'engagent à améliorer progressivement leurs capacités militaires* » tue 27-3 ; tce I 41-3

Politique belliciste et sécuritaire ?

Une politique monétaire sans contrôle des citoyens ou de leurs représentants

La politique monétaire de la zone euro est du ressort exclusif de la BCE – Banque centrale européenne – hors de tout contrôle. Son objectif principal est de maintenir la stabilité des prix (tvue 188 0-2 ; tce I 30-2). Elle fixe les taux d'intérêt (contrairement à la Réserve fédérale américaine des Etats-Unis où les taux de change sont du ressort exclusif de la Maison Blanche). La BCE a pour mission de rendre attractive la zone euro pour les investisseurs.

Les économies nationales ne peuvent user des instruments de gestion macro économique et ne peuvent que jouer sur la variation des prix et des coûts, d'où la volonté de supprimer les obstacles à la concurrence.

Modifier les attributions et les missions de la BCE exige une révision des traités et donc l'unanimité des 27 Etats membres, y compris ceux qui n'ont pas l'euro comme monnaie.

Europe plus démocratique ?

Les choix politiques de l'Union régissent la vie des Européens au quotidien : près des 2/3 des lois votées par les Parlements nationaux ne sont que des transpositions des directives européennes, qui s'imposent.

C'est en accord avec ce procédé que les gouvernements nationaux ont accepté d'abandonner la souveraineté nationale, au profit de l'Union, s'affranchissant ainsi du contrôle parlementaire et donc des citoyens. Socialistes et libéraux ont accepté progressivement l'ouverture des services publics à la concurrence, la soumission aux règles de la libre concurrence, la baisse des cotisations patronales et des impôts, la flexibilité et la précarité du travail, le dumping fiscal, le dumping social, les licenciements boursiers et ont abandonné l'idée d'une harmonisation sociale et fiscale par le haut, la politique étrangère et de défense autonome par rapport aux Etats-Unis, le plein emploi, et l'amélioration des conditions de travail ou la réduction des inégalités.

Le Parlement européen reste un Parlement « croupion ». Il est exclu de 21 domaines (sur 177), de toute initiative législative dont la Commission a le monopole. Il ne décide pas des recettes de

l'Union, ne vote pas l'impôt, est écarté de la politique monétaire, n'est que consulté sur la politique étrangère et de sécurité, tout comme sur la sécurité et la protection sociales, est exclu de toute décision sur le marché intérieur et sur l'essentiel de la politique agricole. Il peut faire des propositions à la Commission qui est libre d'y donner suite ou non et doit motiver son refus. Le Parlement n'est donc guère mieux traité qu'un million de pétitionnaires ... Il peut censurer et donc démettre la Commission, mais seulement à la majorité des 2/3 des suffrages exprimés, ce qui signifie que la Commission peut gouverner tout en n'ayant le soutien que d'un tiers des députés élus.

C'est la commission européenne (nommée par les Gouvernements: 1 commissaire par Etat) et elle seule qui propose les lois et exécute le budget, sans être responsable politique devant le Parlement, encore moins devant le peuple. C'est le Conseil des Ministres qui exerce la fonction législative décisive, une loi ne peut être proposée sans son accord. Le système des décisions se fait à la majorité qualifiée (pour certains domaines) ou à l'unanimité. La majorité qualifiée s'appliquerait à environ 120 sur 177 domaines. Le calcul des majorités qualifiées est complexe (mariant un pourcentage exigé des membres de l'UE et des populations) ce qui revient par ex. à ce que trois Etats membres (Allemagne, France, Italie) ne peuvent bloquer à eux seuls une décision, même s'ils réunissent plus de 35 % de la population.

Des domaines essentiels sont traités à l'unanimité : révision des traités, fiscalité et ressources de l'Union, les aspects sociaux, une partie des aspects environnementaux, politique étrangère et défense, culture. Cependant, en matière de commerce de services culturels ou audiovisuels, le Conseil ne statue à l'unanimité que « *si ces accords risquent de porter atteinte à la diversité culturelle et linguistique de l'Union* ». Il en est de même en matière de services sociaux, d'éducation et de santé lorsqu'il y a risque « *de perturber gravement l'organisation de ces services au niveau national et de porter atteinte à la responsabilité des Etats membres pour la fourniture des services* » (tue 188 c 4b et tce III 3115 4b). Le droit de veto des Etats membres est fragilisé car c'est à l'Etat membre d'apporter la preuve qu'un projet porte atteinte à la diversité culturelle ou perturbera l'organisation de certains services. Au final, ce sera à la Cour de Justice d'apprécier si le droit de veto s'applique.

Précisons que

- le Parlement élit le Président de la Commission, seulement sur proposition du Conseil Européen (chefs d'Etats)
- le Conseil Européen élit son Président à la majorité qualifiée de 72 % et pour 2,5 ans, renouvelable une fois seulement
- les Commissaires, nommés par cha-

que Etat, ont un mandat de 5 ans. « *Ils sont choisis en raison de leur compétence générale et de leur engagement européen et parmi des personnalités offrant toutes garanties d'indépendance* ». Pour la France, c'est actuellement Michel Barnier.

Système antidémocratique

Rien n'est venu changer ce système, totalement antidémocratique, d'où le peuple est absent. Les traités sont établis « *pour une durée illimitée* » et même s'ils peuvent être révisés, en théorie. En effet, seul le Conseil européen peut décider à la majorité simple d'examiner les propositions de modifications. Le dernier mot revient aux Gouvernements dont l'unanimité est nécessaire pour valider les modifications sans l'accord de tous les Parlements nationaux et du Parlement européen, ces derniers ne sont que consultés. Il suffit qu'un Gouvernement ou un Etat membre sur les 27 mette son veto pour que toute révision soit écartée.

De tout ce processus, le peuple est absent. Alors que les Constituants de 1793 écrivaient dans la Déclaration des Droits de l'Homme (art. 28) « *Un peuple a toujours le droit de revoir, de réformer et de changer sa Constitution. Une génération ne peut assujettir à ses lois les générations futures* », les soi disants « Constituants » de 2007 ont transformé une Constitution en un traité intergouvernemental, permettant, en jouant sur les mots, de court-circuiter la souveraineté populaire.

En France, et ailleurs en Europe, réussons-nous à imposer un référendum qui permettrait que le peuple soit à nouveau souverain en refusant à nouveau le projet d'une Europe économique ultralibérale dont nous ne voulons pas ?

Odile Mangeot

Le 28.10.2007

Pétition pour un référendum

Dans plusieurs pays, la "Constitution" n'a jamais été ratifiée. Fin juin 2007, les chefs d'Etat et de gouvernement ont lancé une procédure éclair pour un nouveau traité européen, sans débat populaire, sans référendum. De nombreuses organisations font circuler une pétition nationale demandant un référendum.

Cette pétition est notamment disponible sur internet. Sur le site d'Attac, par exemple, vous trouverez en outre un dossier complet sur le sujet où on vous recommande particulièrement l'article sur le décryptage du "traité simplifié", un traité que la plupart des éditorialistes ont déjà adopté, sans référendum.

La « réforme » de la carte judiciaire, la suppression de tribunaux, le mouvement des juges et des avocats. Qu'en penser ?

La "réforme de la carte judiciaire : S'agit-il comme le prétendent Sarko-Dati, de moderniser la justice ? Pourquoi supprimer des tribunaux, concentrer l'activité dans les grandes villes, alors que les moyens en personnels sont notoirement insuffisants (en matière de moyens consacrés à la justice, la France est au 24^{ème} rang mondial des pays européens) ? S'agit-il, comme certains le disent, d'un projet mal ficelé, sans concertation et une preuve de mauvaise gestion ?

Pour les Amis de l'Emancipation Sociale, il faut resituer cette mesure dans le cadre de la domination du capital financier, la crise qui s'amplifie et le cortège des laissés-pour-compte qui s'étire. **Ceux qui nous dominent**, en poursuivant trois objectifs, veulent **instaurer un Etat pénal, répressif contre la misère sociale qu'ils répandent.**

I - Casser la justice de proximité

Supprimer des Tribunaux de Grande Instance (pénal) - un seul par département - des tribunaux d'instance (justice familiale et civile), des tribunaux de commerce, des Prud'hommes, les regrouper dans les grandes villes déjà surchargées d'affaires, c'est éloigner les justiciables de ce service public. Ce déshabillage du territoire, ses conséquences économiques sur les territoires ruraux, sont certes inacceptables, d'autant que cette justice de proximité fonctionne bien, contrairement aux grands centres « d'abattage », d'autant que cette « réforme » va coûter la bagatelle de 500 millions € aux contribuables !!!



En fait, **ce système judiciaire** qui se permet de menacer les puissants (affaires Elf-Pasqua, Chirac, Villepin, EADS, Medef), ne serait pas assez réactif et répressif contre la petite délinquance; c'est pourquoi **Sarko veut le casser.**

II – Pour soumettre la justice aux intérêts de l'oligarchie qui nous gouverne

Comment ?

- Sarko, **le roi de l'esbroufe médiatique**, politise les faits divers scandaleux, après la malheureuse affaire d'Outreau, joue sur l'impopularité de la justice, compatit à la douleur des victimes, provoque des réactions pulsionnelles de vengeance, prétend que les juges seraient laxistes.

- Sarko, **le champion de la « provoc »**, affiche son mépris des magistrats et avocats. Ce serait, dit-il, des « *petits pois, de la même couleur, de même gabarit et sans saveur* ». Après la « racaille » des quartiers populaires, voici les « petits pois » des prétoires ! Il veut dresser l'opinion, et d'abord tous les « beaufs » endoctrinés par les médias, contre les magistrats pour **caporaliser la justice**. Gens de justice et progressistes se souviennent que la Droite extrême traitait de « *filles de brasserie* » ces juges honorables qui avaient réhabilité le capitaine Dreyfus !

- Et la Rachida Dati, cette représentante de la « bourgeoisie », promue par Sarko pour abuser les quartiers populaires en jouant sur son image, **se pavane** au gala anniversaire de Christian Dior, fait la une de la presse people et, contre l'indépendance de la justice, se prétend **procureur-chef**.

Tous ces procédés démagogiques n'ont qu'un sens : dresser l'opinion contre juges et avocats pour développer, parmi eux, de l'obéissance et de la soumission (comme sous le régime de Vichy) pour mieux absoudre les puissants et pénaliser la misère.

III – Absoudre les puissants et pénaliser la misère

Cette contre-réforme de la carte judiciaire est incompréhensible si on ne la relie pas à l'indépendance relative que la justice a acquise dans notre pays (ce qui menace les puissants), et au respect des droits.

Qu'un juge, comme Van Ruymbeke, demande, publiquement, à 5 reprises, à 5 ministres de tendances différentes, de lever le secret défense pour faire la lumière



sur la **corruption en col blanc** à propos des ventes d'armes, de la livraison de fré gates à Taiwan, c'est là un **crime de lèse-majesté**. Hommes politiques véreux, affairistes, devraient être **intouchables** ! C'est d'ailleurs le sens du projet de loi dépénalisant l'abus de biens sociaux et le délit d'initié. Il a momentanément été retiré, uniquement parce qu'éclataient les scandales des patrons corrupteurs de syndicalistes (caisse noire de l'UIMM) et les 600 millions € de plus value encaissés en un jour par Arnaud Lagardère, l'ami de 20 ans de Sarko, qui a fait perdre 200 millions à la Caisse des Dépôts et Consignations avec l'assentiment des plus hauts responsables de l'Etat dans l'affaire EADS.

En revanche, pour la petite délinquance, pas de quartier :

C'est la **comparution immédiate**, la **justice à la chaîne**, la **né gation des droits de la défense** et l'**incarcération sans délai**. Ce qui fait dire à un magistrat de la région parisienne : « *C'est une justice aveugle, qu'on nous impose ; la plupart du temps, nous avons à faire à une population en déroute sociale, Rmistes, chômeurs, gens en rupture sociale avec leurs familles, ces sanctions sont absurdes !* ». Pas vraiment lorsque l'on veut pénaliser la misère, répandre la peur.

Ce sont aussi **les peines plancher** automatiques, instaurées par la loi du 10 août dernier. Elles **remettent en cause** le principe fondamental de l'**individualisation des sanctions** et l'examen des circonstances. S'il y a récidive, la vente de 3 tonnes d'héroïne par des trafiquants internationaux et la revente d'une barrette de cannabis sur le trottoir, ce sera le même tarif : 4 ans de prison ferme. Le casse du siècle dans une joaillerie et le vol de monnaie dans un distributeur de boissons fracturé, ce sera le même tarif : 2 ans de prison ferme (exemples réels donnés par un magistrat), de même pour un SDF volant un parapluie dans une voiture (faits jugés).

Qui plus est, en s'appuyant sur des faits divers récents, alors qu'il manque d'hôpitaux psychiatriques, **Sarko le démagog** veut juger les malades mentaux. Selon maître Cotta, avocate au barreau de Paris, « *ça nous ramène au Moyen Age où l'on brûlait les fous et les déviants parce que l'on avait peur* ».

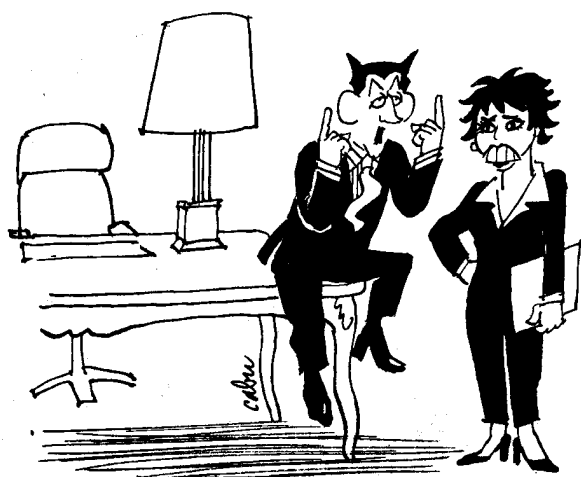
Laxiste, la justice ? Au 1^{er} juin 2007, il y avait 60 870 détenus pour 50 329 places, avec les peines plancher, ce sera bientôt 10 000 de plus !



Pour une société de justice sociale

Cette société va mal : c'est travailler (quand on trouve du travail) **plus longtemps pour gagner moins**, sauf pour les rentiers du capital et autres boursicoteurs.

BIENTÔT LES MUNICIPALES



– Il faut fermer les tribunaux avec doigté...
Rappelle-toi la fermeture des maisons closes
de Marthe Richard !

7 millions de personnes vivent **en dessous du seuil de pauvreté** (moins de 850 € par mois), chômage, précarité, baisse programmée des pensions de retraite, augmentation des prix (fioul, pain, céréales, logement), casse des services publics. Pourquoi ?

Parce que l'**aristocratie financière** mondiale **se porte trop bien** : le fonds spéculatif Reasearch, c'est 1 760 milliards de dollars, l'équivalent du PNB de l'Italie ; son gérant M. Edwy Lanpert ne touche que 1,5 milliard € par an !

En France les 3 500 foyers les plus riches ont des revenus déclarés de plus de 1,9 million €. En 6 ans, ils ont augmenté de 42,6 %.

Ensemble, il faut agir, refuser le modèle américain que veut imposer Sarko et **faire converger en novembre toutes les luttes sociales contre le capitalisme prédateur** et l'Etat pénal qu'on veut nous imposer.

Informez pour se libérer

Se libérer pour agir

Agir en s'auto organisant

S'auto organiser dans l'égalité

Tract "prêt à imprimer" réalisé par les Amis de l'Emancipation Sociale G. Deneux – Président – 03.84.30.21.06 – emancipation.sociale@laposte.net

(Trois dessins sont extraits du "Canard Enchaîné")

Les syndicats contre le mouvement social ?

Alors que la grève massive dans les transports et l'énergie du 18 octobre laisse entrevoir la possibilité d'un mouvement populaire dur, apte à faire reculer le gouvernement Sarko-Medef, on assiste une nouvelles fois aux manipulations syndicales qui pourrissent l'ambiance et handicapent fortement les possibilités de

Après 5 mois de multiples annonces de régressions (TVA sociale, franchise sur la sécurité sociale, cadeaux fiscaux du package fiscal, non-remplacement des départs en retraites dans la fonction publique, limitation du droit de grève, loi d'autonomie des universités, loi raciste Hortefeux, allongement des durées de cotisations pour la retraite, fermetures de tribunaux, etc.)... qui organisent une destruction sans précédent de tous les systèmes de solidarité nationale et de redistribution des richesses hérités du compromis de 1945, on aurait pu s'attendre à une résistance à la hauteur de l'attaque.

Jusqu'ici, dans l'incapacité de construire une alternative, les mouvements sociaux se sont contentés de luttes défensives, réussissant, au mieux, à limiter un peu les reculs qu'impose l'adversaire de classe. Le matraquage médiatique libéral et le découragement des victimes idéologiquement et matériellement diminuées ne sont pas les seuls obstacles à la résurgence d'une dynamique offensive qui mettraient patrons et gouvernement en difficulté. Il convient de prendre en compte aussi le rôle des directions syndicales, pour la plupart intégrées au système qui les nourrit et sont donc totalement désorientées quand surviennent de nouvelles attaques du pouvoir économique et politique. Certaines directions syndicales paniquent, même, quand surgit le risque d'une mobilisation populaire qu'elles ne pourraient plus canaliser, tant elles sont aujourd'hui discréditées.

Le mythe du dialogue social: le syndicalisme de salon.

La première arme idéologique du gouvernement : ce qu'il appelle "le dialogue social". On a tellement stigmatisé dans les médias, depuis des décennies, l'attitude jugée "contestatrice", "irresponsable" des syndicats qui osaient appeler à une mobilisation, que les directions syndicales ont pris l'habitude de mesurer leur crédibilité à la place qu'on veut bien leur accorder à la table des négociations ministérielles. Pour faire croire que tout baigne, il suffit alors au pouvoir, à grand renfort de communiqués de presse tonitruants, d'insister sur le caractère éminemment démocratique de ces discussions qui doivent permettre de tout régler dans l'intérêt général". Toute loi (par les temps qui courent, il vaudrait mieux dire toute régression !...), fait ainsi l'objet d'un "dialogue" entre des patrons et des salariés rebaptisés «partenaires», (ne dites surtout pas "adversaires" de

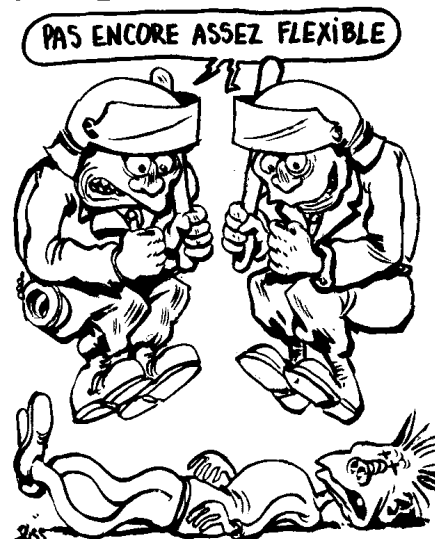
classe!) afin d'aboutir à un projet accepté par tous, ne nécessitant pas une épreuve de force. Cette volonté de pacification sociale, permettant de faire oublier la nature forcément contradictoire et fondamentalement inégalitaire des rapports entre ceux qui possèdent et/ou dirigent les entreprises et services publics et ceux qui les font fonctionner, vise naturellement à ranger les directions syndicales aux côtés des dirigeants politiques et économiques. Ces "syndicalistes" là, du haut de l'appareil, sont alors installés dans une position dominante autrement plus valorisante que celle de porte-parole de la «France d'en bas».

S'il n'y a rien de nouveau dans ces pratiques, démultipliées par l'agité de l'Elysée qui les intègre dans son système de "communication", elles semblent faire beaucoup plus de dégâts que par le passé. Car devant l'inefficacité des négociations - face un gouvernement autoritaire et arrogant et un patronat triomphant qui profitent à plein du rapport de force qu'ils croient avoir définitivement créé en leur faveur - les bureaucraties syndicales sont tiraillées entre deux positions :

- gagner le respect de leurs «partenaires» en bloquant les contestations sociales en échange de quelques miettes justifiant un rôle de représentants aux yeux de salariés si inquiets pour leur avenir.
- renforcer leur position dans la négociation grâce à une pression populaire démontrée par l'action collective (grèves et manifestations).

Si, traditionnellement, les centrales syndicales faisaient majoritairement le

LES FRANÇAIS DOIVENT S'ADAPTER



second choix, l'attraction de la table de négociation joue aujourd'hui à plein, d'autant plus que le gouvernement, persuadé qu'il est en position de force, est prêt à la confrontation et le fait savoir en rappelant qu'il ne reculera pas. Ajoutons à cela que le pouvoir prend soin d'orchestrer une campagne idéologique pour faire passer les militant-e-s qui ont la volonté d'en découdre pour des agitateurs et des profiteurs.

La révolte gronde : les bureaucraties syndicales s'affolent

C'est ainsi que nos glorieux chefs syndicaux, bloqués des 2 côtés, entendent s'en sortir par des journées ponctuelles de grèves, sans efficacité, ou des appels confidentiels à la mobilisation, pour calmer les militants qui veulent absolument réagir... et se retrouveront seuls. Et aussi en s'efforçant d'étouffer les revendications pertinentes qui pourraient déboucher sur un "Tous Ensemble!". Il suffit de voir avec quel soin Thibault, et même les dirigeants de la Fédération des cheminots CGT, évitent la revendication du 37,5 annuités pour tous, privé, public. Ils l'étouffent parce qu'à leurs yeux elle est dangereuse pour au moins deux raisons : d'une part elle est unificatrice, en concernant directement ou indirectement tout le monde; elle pose d'autre part le problème de la répartition des richesses et donc celui du système qui nous opprime. Cette revendication des 37,5 annuités pour tous est, bien sûr, également abandonnée par les autres organisations syndicales, à l'exception des Solidaires et de la CNT.

Pour prendre un autre exemple : l'attitude de la FSU le 18 octobre dernier démontre bien à quel point cette direction syndicale joue un double jeu: appeler à la grève, sans faire de campagne pour convaincre (sauf localement, lorsque certaines équipes étaient motivées)... et regretter la faible participation à la grève (3 ou 4%). Pourtant, dans chaque établissement où l'appel a été relayé, le nombre de gréviste a été important.

Autre exemple : lorsque la CGT est obligée de faire campagne, Bernard Thibault lui-même déclare dans la presse qu'il est contre la reconduction de la grève du 18 octobre à la SNCF... alors que plus d'une cinquantaine de sections CGT déposent un préavis reconductible. C'est là qu'on mesure mieux le décalage entre la base et le sommet.

A l'heure où on écrit ces lignes, presque toutes les centrales syndicales (même la si réputée CFDT), craignant d'abîmer leurs belles machines dans une lutte dure, et d'y perdre des plumes, sont pourtant obligés de rejoindre le mouvement, tant la pression de la base est forte. Et oui, à force de penser en terme de stratégies de négociations, certains ont oublié que ce sont 2, 3, 4 ou 5 ans de nos vies qui se négocient avec cette régression sur les retraites...

L'éventail des trahisons s'élargit

Face à l'éventualité d'une riposte d'ampleur autour, et même avant, les mobilisations programmées les 14 et 20 novembre, et devant la crainte d'un mouvement trop dur, les directions syndicales hantées par le traumatisme de novembre-décembre 1995 (le débordement, la perte de contrôle), adoptent diverses attitudes. La CGT se range donc, bon gré mal gré, derrière la ligne d'une grève reconductible, sous la pression de sa base et d'une partie de ses cadres intermédiaires... mais attend un soutien populaire (c'est-à-dire un bon chiffre de popularité des grévistes dans les sondages) avant de décider de l'avenir de ce mouvement.

Cela pose le problème du débat politique, que les syndicats s'interdisent de mener, mais que la droite monopolise depuis tant d'années. Effet de la propagande : l'opinion est majoritairement acquise à la fable de la France en crise, de la pénurie budgétaire qui s'accroît, de la nécessité de "se serrer la ceinture". La réalité : les salariés n'ont jamais produit autant de richesses et il est possible de faire beaucoup mieux en matière de retraites et d'avantages sociaux que ce qui s'est fait en 1944 dans une France pourtant ruinée par la guerre et l'occupation, n'est guère présente dans les esprits. Un combat idéologique est à mener, auquel les "grands" syndicats ont renoncé.

Tandis que la CGT se range, pour l'instant, du côté de la grève, d'autres syndicats savent ne pas avoir les forces et l'audience nécessaires pour contrôler et stopper un mouvement qui prendrait de l'ampleur. Le mouvement étudiant qui émerge contre la loi Pécresse a dû faire face aux obstructions de l'UNEF, groupuscule toujours plus vide d'années en années... mais restant le premier « syndicat » étudiant. Après avoir reçu cet été, de la bouche de Sarkozy, la promesse que les droits d'inscription universitaires n'augmenteraient pas si les facs resteraient tranquilles cette année, l'UNEF a tout fait pour empêcher la contestation contre la loi Pécresse, qui justement prévoit une autonomie aux universités, leur permettant d'augmenter chacune leurs droits d'inscription sans limite ! Cela a suffi pour que l'UNEF développe tout son savoir-faire pour empêcher la mobilisation. A Strasbourg par exemple,

elle a refusé de participer à l'intersyndicale des personnels en septembre, puis a appelé à une AG étudiante sur des problèmes locaux (suppression de diplômés) le 18 octobre... à la même heure que la manifestation !

Finalement le mouvement démarre, et l'UNEF se retrouve en AG un peu partout en France, pour protester contre cette loi... et éviter de laisser un peu partout la place à SUD. De façon générale, l'épouvantail Solidaire, seule centrale syndicale à appeler à une grève reconductible tant dans les transports que dans l'éducation ou les facs, semble le principal adversaire des autres centrales. Comme dans tout mouvement qui paraît sérieux, SUD doit être mis à l'écart : à Strasbourg, l'appel unitaire à la grève dans l'éducation pour le 20 novembre ne comporte pas la signature de SUD... qui n'a pas été invité à la réunion de préparation. Alors que SUD appelle à une AG interpro le 19 novembre au soir, la FSU, la CFDT, et d'autres appellent au contraire à une AG le 20... etc.

De façon générale, il est pathétique de voir les gesticulations paniquées de la CFDT, la CGC ou l'UNSA, appelant le gouvernement à leur sauver la mise, le suppliant de faire quelques concessions leur permettant de ne plus appeler à la grève. Dans l'enseignement primaire, nous devrions admirer le tour de passe-passe du SNUipp, ou comment transformer un acte d'allégeance envers le ministre en succès syndical en plombant la grève par la même occasion ! Le syndicat majoritaire, affilié à la FSU, a en effet signé le 8 novembre le protocole de négociations avec le ministère sur la question du temps de travail et du rythme scolaire... en faisant passer cela pour une victoire du syndicat, capable d'arracher le droit de négocier, à un méchant ministre autoritaire.

Les difficultés de l'auto-organisation

Face à l'ampleur de l'attaque contre nos conditions de vie, la crise du syndicalisme s'approfondit encore un peu plus. Cette crise handicape fortement nos possibilités de riposte et fait ressortir une fois de plus la nécessité d'une autre organisation des salariés.

La faiblesse des organisations syndicales en milieu étudiant permet assez facilement de légitimer les assemblées générales, qui subissent pourtant de multiples attaques. Le mouvement contre le CPE a permis de tirer des leçons... principalement pour nos adversaires. Les administrations universitaires ferment les facs dès qu'une AG peut en prendre possession. La fermeture des locaux doit permettre de paralyser le mouvement étudiant. Les anti-grévistes des jeunes populaires et de l'UNI organisés de façon quasi-militaire ont attaqué à plusieurs reprises des piquets de grèves dans plusieurs facs et tentent d'intervenir en assemblée générale avec leurs vieilles méthodes : non respect de l'ordre du jour, monopolisation de la parole, insultes, menaces en coulisses, utilisation de l'alarme incendie pour interrompre l'AG, etc.

La nouvelle marotte des anti-grévistes et des administrations universitaires est d'imposer le vote à bulletin secret, voire carrément avec le matériel de l'administration, sous le contrôle de l'administration. Plutôt que de prendre les décisions collectivement, après un débat, de façon ouverte et responsable, il faudrait se cacher, laisser libre cours aux tractations de couloir, aux manipulations des urnes.

Mais les obstacles à l'auto-organisation ne s'arrêtent pas là. Plus graves car plus vicieuses, sont les pratiques de certains grévistes. L'UNEF se bat pour occuper la tribune lors des AG, pour faire élire ses militants aux coordinations... et discréditer leurs opposants avec les mêmes arguments que ceux employés par le gouvernement sur les méchants contestataires, incapable d'être constructifs...

Pour les salariés, dans de nombreuses professions, l'obstacle reste encore l'opposition des syndicats à la tenue d'AG. Ce combat est pourtant essentiel, car c'est le seul moyen qui permettra aux salariés de participer à des mouvements de grèves, qu'ils jugent de plus en plus inutiles ou de plus en plus manipulés pour les besoins de syndicats, jugés comme des structures extérieures à la profession, aux intérêts des salariés. C'est aussi le seul moyen de bâtir un mouvement autonome efficace qui ne se recroquevillera pas sur des revendications de statu quo, et sera apte à imaginer une alternative à la régression sociale qu'on veut nous imposer.

Renaud (Alternative libertaire - Alsace)



Attention une bande a organisé un racket contre les entreprises de métallurgie !

A ce jour elle est impunie Que fait la justice ?

C'est une bande qui a réussi à leur imposer un double prélèvement : « - Si vous payez pas, on vous livre aux grèves et aux syndicats, et on ne viendra pas vous aider, si vous payez on vous aide a tenir le coup lors des grèves, on vous verse des dessous de table, et vous serez protégés ». On dénoncera les grévistes dans les journaux qu'on paye, s'ils se font payer leurs jours de grève.

La bande a ainsi réussi à ramasser davantage que les plus grands «hold up» de toute l'histoire : 600 millions d'euro, certains disent un milliard. Cette bande, comme ce qu'on sait de la mafia, « tient » ses gens en leur reversant des pots de vins en liquide, à raison de 2 millions d'euro par an. Elle va les retirer secrètement, par mallettes de 26 à 32 kilos tous les trois ou quatre mois, et leur chef, un certain «DGS» se charge de l'écoulement de cet argent noir.

On n'a pas encore réussi à savoir, bien cela fasse un mois que le scandale a éclaté, à « qui » il donne cet argent liquide secret : est-ce à d'autres bandes organisées qui servent de commandos anti-grèves comme cela a existé aux États-unis ou en Italie notamment ? Est-ce à des gens qui aident à la collecte des fonds, pour assurer qu'ils gardent le secret ? Ou est-ce d'autres activités troubles de blanchiment, de trafic, de corruption ? Des hypothèses ont été publiées dans la presse concernant des députés, des sénateurs, des grands patrons. Certains ont voulu considérer que c'était même en direction des syndicats de salariés, afin de les salir. Le chef de bande, refuse, lui, de parler, il invoque l'omerta. Il faut dire que bien qu'une enquête «préliminaire» ait été ouverte, il y a de nombreuses semaines, la justice n'a toujours pas ouvert d'enquête « judiciaire », aucun juge d'instruction n'a encore été nommé. Ce qui permet au chef de bande de continuer ses activités, et de s'entendre avec ses complices pour faire disparaître le maximum de preuves et de « couvrir » ses actes délictueux. Ils ne cessent d'avoir des avocats, des agents de communication, des attachés de presse, pour tenter de masquer et d'éteindre l'affaire.

On a appris que pour poursuivre ses sinistres activités il touche personnellement 240 000 euros plus que le président de la République, même après que celui-ci se soit augmenté de 140 %. Il se serait même fait à lui même un « prêt » de 331 000 euro, a son nom, sur papier « libre », afin de payer un appartement de 190 m2 proche de l'Etoile, à un prix manifestement sous évalué, il a été indiqué qu'il rembourserait ces 331 000 euro en 2013, sans doute après que le prix de l'appartement ait été multiplié par 2, 3 ou

5. Cela a choqué des petites gens emprunteurs auxquels des prêts (subprime) sont consentis à des taux usuraires. Mais le chef de bande est au-dessus de tout cela, lui, il est pour la suppression du Smic, parce qu'il trouve que ces gens-là gagnent trop. C'est même pour atteindre ses fins et supprimer le Smic, le droit du travail, etc, qu'il est payé.

Délictueux ou criminels, on n'en sait rien de ses agissements, et on peut s'interroger : car avec 2 millions d'euros de liquide par an, tout est possible, tant que la lumière n'est pas faite, on peut craindre le pire. Le chef de bande n'est même pas en prison préventive, ce qui est sans précédent pour des agissements de cette ampleur. Il y a quelque chose, en dehors du possible caractère criminel, ou autre de ces opérations « noires », c'est le caractère au premier degré, très immoral de quelques opérations annexes qui ont été révélées. Par exemple, le chef de bande, avait des fonctions publiques, à la tête d'une caisse sociale, appelée « UNEDIC » qui avait quelque rapport avec les cotisations sociales et l'assurance-chômage, et « DSG » a avoué avoir donné de l'argent en liquide à des collaborateurs, pour payer leur tra-



vail, sans payer de cotisations sociales : de nombreux chômeurs mais aussi contrôleurs de l'Urssaf, ont été choqués.

Le chef de bande était dans un réseau, et la chef de ce réseau s'est déclarée « salie » : elle a prétendu ne rien savoir, (alors que toute son organisation reposait sur ce système de caisse secrète) et elle a expliqué que c'était « comme un secret de famille » honteux. Mais ce n'était pas si caché que ça comme « secret de famille » puisqu'elle a reconnu que « beaucoup savaient inconsciemment ». Alors qu'elle est visi-

blement complice, elle n'a pas été inquiétée davantage que le chef de la fabuleuse caisse noire. Ils continuent à cacher les raisons et but profonds de leur trafic et à mentir sur leurs complices. Bien que la somme soit immense, sans précédent, la justice ne suit pas son cours : y aurait-il eu un « arrosage » en liquide a de hauts niveaux pour que la bande puisse ainsi échapper à la justice ordinaire qui frapperait tout citoyen pour moins que cela ? Car dans la bande autour de DGS, il y a deux frères du président. Et dans les rackets et racketteurs, il y a les plus puissants patrons du pays. Tous, comme la femme qui est leur super chef sont « salis », forcément.

Beaucoup de braves gens dans le pays ne se sentent plus en sécurité, la France a peur : si on peut trafiquer ainsi secrètement des centaines de millions d'euro, à un tel niveau, qu'est-ce qu'on peut dire à un pauvre délinquant qui pique un porte monnaie dans un sac a main avec dix euros dedans ? La peur se développe d'autant que le président a fait savoir qu'il voulait alléger les lois sur le droit des affaires des entreprises. En même temps, le gouvernement démantèle le code du travail et enlève dans le droit pénal du travail, toute notion de récidive pour les employeurs ? Comme la ministre de la justice a fait passer une loi pour des « peines plancher » en cas de récidive, les gens se disent : « y'a un truc derrière tout ça ».

D'autant que la presse qui est d'ordinaire friande de ce genre de scandale, se tait : elle parvient même à ne plus évoquer l'affaire alors que celle-ci n'en est qu'à son début, que pas un dixième de l'ampleur du scandale n'a été dévoilé. Quelqu'un a prétendu que les journalistes n'avaient dorénavant plus le droit de faire des « investigations » depuis que le nouveau président occupe à lui seul 90 % des médias. Mais comment un état de droit peut-il vivre avec un secret, une fraude pareille ?

Quelques-uns espèrent encore, quand même, que la ministre de la justice va diligenter une vraie enquête et que les coupables seront sous les verrous, car au niveau où ils sont, ils sont plus responsables que d'autres. Mais c'est un frêle espoir, car au Parlement, des députés ont demandé une telle enquête il y a dix jours et on leur a pas répondu. On entend à la radio un sous ministre qui explique qu'il veut agir pour les pauvres, mais il a un budget de 25 millions d'euros, 24 fois moins que les fonds officiellement détournés et déversés, par la bande à DGS et à sa super patronne qui fait partie de sa « famille » aux « sales » secrets.

Gérard Filoche, le 5 nov. 07

Le rapport de l'IGAS sur l'information des généralistes sur le médicament

Le rapport de l'IGAS sur l'information des généralistes sur le médicament a été publié le 31 octobre dernier après avoir été remis à la ministre de la santé. Le *Formindep*⁽¹⁾ a été auditionné dans le cadre de ce rapport et y est cité à plusieurs reprises. Un de ces animateurs résume :

Que dit en substance ce rapport ?

Les médecins généralistes sont abreuvés d'information publicitaire par les firmes pharmaceutiques sous la forme essentielle de la mal nommée visite médicale. (...) Avec la visite médicale, les firmes dépensent au minimum 25 000 euros par an et par généraliste (soit 40 % du revenu moyen d'un généraliste) pour promouvoir leurs nouveautés médicamenteuses, toujours plus chères et (très) rarement plus efficaces que les anciennes.

Cette somme colossale (3 milliards d'euros) qui ne sert qu'à augmenter les chiffres d'affaire des firmes, est logiquement répercutée dans le prix des médicaments, et donc prise en charge en grande partie par la collectivité nationale à travers le remboursement des médicaments par la sécu. En clair : **c'est la sécu, donc les assurés, qui paye la publicité des labos.**

Les médecins généralistes sont pour la plupart dans l'incapacité de trier le bon grain de l'ivraie, c'est-à-dire de faire la part des choses entre une information fiable et scientifique, et la promotion publicitaire. Nous redisons que cette capacité à trier l'information est une véritable compétence professionnelle que les médecins n'ont pas acquise et ne maîtrisent pas pour la plupart, du fait entre autres d'une formation médicale initiale et continue sous la coupe des firmes pharmaceutiques.

Les institutions officielles (**Afssaps** et **HAS**) chargées de ces missions de débrouillage de l'information, et surtout de diffusion d'une information de qualité, ne remplissent pas leur mission, faute de moyens et (c'est nous qui le rajoutons) de volonté politique et éthique.

La **Cnamts** (sécurité sociale) se mêle, à travers des "délégués à l'assurance maladie" (DAM) qui vont chez les médecins, de diffuser de son côté une information sur les médicaments. Mais elle s'y prend n'importe comment, et son action timide, de mauvaise qualité et mal organisée, ne suffit pas à contrecarrer la pression de l'information commerciale des firmes. Les initiatives efficaces sont éliminées, comme l'**expérience de la CPAM de l'Aude**. De plus persiste pour les médecins le doute sur l'objectif réel de ces visites des DAM : meilleur soin au moindre coût ?, rationnement des soins ?, contrôle des médecins ?

Contrairement à nombre d'autres pays, la profession médicale est incapable de s'organiser globalement pour accéder à une information de qualité. Et c'est là que le rapport cite en exemple, malgré tout, la **revue Prescrire** et le **Formindep** !

Que propose ce rapport ?

Deux axes principaux pour résumer :

1 – que les organismes officiels (**HAS** et **Afssaps**) se décident enfin à faire leur travail, et à mettre en œuvre les missions dont ils sont chargés : assurer par eux-mêmes la large diffusion d'une information fiable sur le médicament et, concernant la **HAS**, prendre les moyens de vérifier le contenu effectif des visites médicales des firmes, en ne se contentant plus de leurs déclarations de principe et de bonne volonté. Ce que le *Formindep* avait demandé en mai 2005. (...)

2 – que plutôt que de développer des actions sans moyens et stratégie efficaces pour contrecarrer la pression commerciale des firmes, l'Etat décide de diminuer cette pression, en limitant et contrôlant davantage la visite médicale.

Les propositions sont bonnes et font d'ores et déjà couler beaucoup d'encre, voire d'**acidité** dans l'attente qu'elles soient mises en application. Mais, lorsque l'on constate l'**état de soumission** de ceux qui nous gouvernent aux intérêts privés et industriels en matière de santé, il ne faudra qu'un tout petit peu de mauvais esprit pour s'imaginer que ce rapport a déjà fait l'objet du classement qu'il mérite dans une profonde armoire d'un couloir obscur du ministère.

Philippe FOUCRAS, animateur du Formindep

(1) Le *Formindep* est une association qui milite pour une formation médicale indépendante au service des seuls professionnels de santé et des patients.

Depuis de très nombreuses années, les éditos d'ACC et d'AL sont publiés dans les deux revues. Nous publions ci-dessous l'édito d' "Alternative Libertaire" n° 167, qui vient de paraître. Il est consacré à la nouvelle formule de ce mensuel, disponible par abonnement et en kiosque.

Dans les kiosques (ils seront plus nombreux à être desservis) il coûte dorénavant 2 euros. Le tarif de l'abonnement est lui aussi en baisse : 20 euros pour un an.

Du lourd pour pas cher

Cela faisait dix ans que la maquette du mensuel Alternative libertaire n'avait pas changé. Nous souhaitons la faire évoluer pour nous profiter pleinement de la liberté graphique que nous donne le passage à la couleur.

Cette nouvelle formule est l'occasion d'augmenter notre tirage (7 500 exemplaires) et de nous redéployer dans les kiosques.

Le changement de pagination et de format (20 pages de 24 x 32 cm au lieu de 24 pages de 21 x 29,7 cm) va, lui, nous amener à diversifier les tailles de nos articles : toujours des papiers longs (Histoire, Idées, l'article politique d'ouverture...), mais davantage de papiers courts, plus denses. Plus d'ensembles cohérents aussi, de dossiers thématiques, d'angles complémentaires. Plus d'interaction avec le site web www.alternativelibertaire.org, qui, par la force des choses, est plus réactif sur l'actualité. Au plan international, nous continuerons, entre autres, à traduire le meilleur de la presse communiste libertaire étrangère.

Nous proposerons davantage de petites rubriques : à côté de la tribune mensuelle d'À Contre Courant et de la Chronique du travail aliéné de Marie-Louise Michel, déjà bien installées, nous aurons le Dico anticapitaliste de Jacques Dubart (chaque mois, un mot ou une expression passée au crible). Plus ponctuels, plus culturels : les Classiques de la subversion, par Matthijs, sur les bouquins qui ont marqué le mouvement social, et la Rubrique fétichiste de Pierre Chamechaude, autour de l'histoire d'un objet.

Enfin, nous essaierons de produire un journal utile à la fois aux milieux militants et au grand public, en composant plus souvent des dossiers argumentaires. Ceux réalisés sur les retraites, la santé, le patriarcat, le logement, la redistribution des richesses, la Constitution européenne, etc. ont reçu un accueil favorable qui nous pousse à persévérer dans cette voie.

Sur le fond politique, nous continuerons à refléter pleinement les combats de l'organisation révolutionnaire éponyme, Alternative libertaire, qui édite le mensuel que vous avez entre les mains.

Et tout ça pour un prix en baisse à 2 euros... alors abonnez-vous !

AL, le 23 octobre 2007

Rencontres et lectures à contre courant

Un monde au pas

Après la chute du mur de Berlin l'espoir d'un monde plus pacifique a été vite déçu. Seule la donne a changé. De nombreuses guerres ont émaillé la fin du siècle dernier et le début du XXIe. Aujourd'hui les budgets militaires, partout dans le monde atteignent des montants faramineux. Les complexes militaro-industriels sont parvenus à gagner une large autonomie. De la doctrine de la dissuasion nucléaire, on s'oriente vers l'utilisation de l'arme atomique sur le champ de bataille. Les citoyens des démocraties occidentales ont vu leurs libertés individuelles se réduire, et la surveillance de leur vie privée s'accroître. L'intervention humanitaire sert de plus en plus souvent de paravent à une intervention armée, générant une confusion entre militaires et ONG.

Les auteurs de l'ouvrage (tous membres d'un collectif d'action et de réflexion sur la militarisation de la société) se sont interrogés sur ces questions souvent laissées dans l'ombre. Ils démontrent que le domaine militaire, aux multiples visages, est un des instruments essentiels du système libéral et de la domination économique.

"Un monde au pas" - *Les nouveaux visages de la militarisation* (184 pages, 10 euros, réalisation COT) est à commander à COT, c/o Sophie Flaquet, Arvieu 81190 TANUS (courriel : courrier@cot81.com site : www.cot81.com). Chèque à l'ordre de l'"APEL". Ajouter 2,90 euros de frais de port.

La pensée enchaînée

Selon S. George, la prise de pouvoir par la droite aux Etats-Unis ne se réduit pas à la présence de G. Bush et ne se terminera pas forcément quand il n'y sera plus. Ce début de XXI^{ème} siècle made in USA voit le règne d'un libéralisme économique exacerbé en mettant au ban les valeurs de progrès issues des Lumières et marginalisant les questions sociales et environnementales. Il est aussi marqué par un ordre moral mesquin, le refus de l'évolutionnisme et le fondamentalisme religieux. S. George nous fait rencontrer des personnages souvent méconnus dont le rôle dans la diffusion de cette pensée est déterminant. Enquête remarquable et souvent terrifiante.

"La pensée enchaînée - Comment les droites laïque et religieuse se sont emparées de l'Amérique" de Susan George - éd. Fayard - oct. 2007. 20 euros.

La privatisation de la violence

La marchandisation s'étend au domaine de la "violence légitime", secteur en plein essor qui représenterait un bénéfice annuel de plus de 100 milliards de dollars. Les mercenaires de jadis sont aujourd'hui employés de "sociétés militaires privées", se mettant au service des multinationales qui exploitent les pays du Sud dotés en ressources minières. Un instrument privilégié du retour de l'impérialisme ?

"La privatisation de la violence.- Mercenaires et sociétés militaires privées au service du marché" de Xavier Renou avec Philippe Chapleau, Wayne Madsen, François-Xavier Verschave - éd. Agone - 2005. 24 euros.

La parole ouvrière

Entre la révolution de 1830 et le coup d'État du 2 décembre 1851 s'étend une période où les prolétaires français ont beaucoup écrit. À travers l'expérience de deux révolutions trahies, dans la résistance à la transformation capitaliste du travail, c'est l'idée même de l'émancipation ouvrière que l'on voit apparaître, en attendant celle de la révolution prolé-

rienne. Ce livre est la réédition d'un choix de textes présenté dans les années 1970 par Alain Faure et Jacques Rancière. Brochures républicaines et manifestes corporatifs, textes de combat et règlements d'associations, proclamations socialistes et appels à l'union des classes composent un ensemble dont l'archaïsme ne diminue en rien l'impact. Dans sa postface de 2007, Jacques Rancière montre l'évolution du regard sur ces textes, qui restent d'actualité car *«aujourd'hui autant qu'hier, l'égalité des intelligences reste la plus intempestive des pensées que l'on puisse nourrir sur l'ordre social»*.

"La parole ouvrière" (352 pages / 18 euros ISBN : 978-2-91-337268-9) vient de paraître

aux éditions "La fabrique", 64 rue Rébeval 75019 PARIS (Tél/Fax 01 40 15 02 63).

La discrimination négative

Revenant sur les émeutes de l'automne 2005, R. Castel analyse les mécanismes de stigmatisation et de relégation qui tiennent les populations en marge d'une citoyenneté pleine et entière, au mépris des principes fondamentaux de la République. C'est à un retour de la race sur la scène politique et sociale que l'on assiste aujourd'hui.

"La discrimination négative. Citoyens ou indigènes ?" de Robert Castel - Seuil - oct. 2007. 11,50 euros.

Dialectiques aujourd'hui

Ce livre est né de la rencontre intellectuelle de deux philosophes très attachés à la pensée marxienne, Bertell Ollman (professeur à l'université de New York) et Lucien Sève philosophe parisien). Ils ont fait un constat commun valable pour leurs deux pays : la dialectique n'a aujourd'hui ni l'audience qu'elle mérite, ni le développement qu'elle appelle. Chez ceux et celles que continue d'occuper la résolution de transformer le monde, le vaste ensemble d'acquis irréversibles et de problèmes ouverts que recouvre le mot dialectique constituent un champ pertinent de réflexions et de recherches, en des sens dont ce livre permet de percevoir la diversité. La culture dialectique est essentielle à notre temps. Cet ouvrage constitue une approche à multiples voix d'une des questions théoriques et stratégiques les plus déterminantes en profondeur pour l'intelligence de notre présent et l'orientation de notre futur.

"Dialectiques aujourd'hui" est paru aux Editions Syllepse. Coordinateurs : Ollman Bertelle, Sève Lucien. (242 pages / ISBN : 978-2-84950-131-3 / 17 euros).

Mai 68, histoire sans fin

Nicolas Sarkozy a la haine contre le plus grand mouvement de grève de l'histoire de France !! Il y eut deux mai 68. L'un: superficiel, mondain, marginal; l'autre: social, révolutionnaire, solidaire... Sarkozy a fait « l'ouverture » avec le mai 68 mondain (Kouchner) dans son gouvernement de contre-révolution conservatrice. Son but ? Battre les héritiers du vrai mai 68, celui des employés et ouvriers qui continuent à lutter pour une autre répartition des richesses, pour le droit du travail, les salaires et les retraites. Un combat séculaire : de la Commune de Paris à juin 36, la Libération, novembre-décembre 95, aux grands mouvements pour les retraites en 2003, ou encore contre le CPE en 2006, c'est toute l'histoire des grands mouvements sociaux qui est en jeu. Qui va gagner ? C'est un récit engagé des quarante dernières années de luttes sociales que nous livre un acteur de mai 68.

"Mai 68, histoire sans fin", un livre de Gérard Filoche. Jean-Claude Gawsewitch éditeur, 480 p, 23 euros.

BULLETIN D'ABONNEMENT

* * *

Abonnement 10 numéros (1 an)

- SIMPLE 10 Euros
- de SOUTIEN Euros
- Faibles ressources (selon possibilités)

(Chèque à l'ordre de: "A Contre Courant")

NOM _____

Prénom _____

Adresse _____

CPPAP

Dispensé de timbrage

Mulhouse-CTC

n° 0208 G 87630

A CONTRE COURANT

(service abonnements)

BP 2123

68060 MULHOUSE cedex

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Déposé le 15/11/2007



Enseignement supérieur : Des solutions existent ! (*)

(*) Déjà préconisées par Luz le 22 novembre 1995 dans "Charlie-Hebdo" n° 179.

On a un peu oublié que les grandes grèves de l'automne 95 ont été précédées de puissants mouvements étudiants !...



COMITE DE REALISATION

A. BIHR / L. DALSTEIN / G. DENEUX / J. FORTCHANTRE / O. MANGEOT
M. MANSOUR / B. MARION / B. SCHAEFFER / A. ET D. WALTER

Sommaire

- Page 1 Edito : Vers la convergence des luttes ?
- Page 2 et 3 L'assemblée populaire d'Oaxaca
- Page 4 et 5 ... Echanges d'otages ou fin de guerre civile
- Page 6 à 8 Traité modificatif européen
- Page 9 et 10 La "réforme" de la carte judiciaire
- Page 11 et 12 Les syndicats contre le mouvement social?
- Page 13 Une bande a organisé un racket
- Page 14 L'info des généralistes sur les médicaments
- Page 14 Du lourd pour pas cher
- Page 15 Rencontres et Lectures
- Page 16 Des solutions existent

ACC dispose d'un Fax au 03 89 46 29 79 (Pour le 68)

et au 03 25 05 57 57 (Pour le 52)

ACC sur internet : www.acontrecourant.info Courriel : courrier@acontrecourant.org

Impression et Direction de publication :

JEAN FORTCHANTRE 1 rue Victor Hugo
52100 BETTANCOURT-LA-FERREE